

Info PACOM :

Reçu examen préalable du canton

- a. Stabilité du plan cohérente
- b. EAU, deux plans doivent être réalisés pour un renvoi au canton, la muni imagine pouvoir intégrer ces plans d'ici l'été 2023.
 - i. PDDE : plan distribution de l'eau
 - 1. La municipalité a déjà imaginé intégrer le bouclage avec Chavornay par sécurité d'approvisionnement et pour baisser le prix de l'eau
 - ii. PGEE : plan d'évacuation des eaux
 - 1. Les propriétaires du Coudray qui n'ont pas de fosse septique ou de fosse à purin pourraient être impacté
- c. Si nous souhaitons une ZA =
 - i. Stratégie régionale doit être négociée et réalisée avec l'ADNV => une réunion est prévue d'ici cet été !
 - ii. + projet concret (entreprises prêtes à créer de l'activité économique)
 - iii. => PPA en Parchet reste en dehors du PACOM ainsi il peut être traité en parallèle. La muni doit porter attention aux avantages et inconvénients entre ZUP et ZA ?
 - iv. => Pour les pré-mousquetaire, la commune n'est pas propriétaire et la parcelle est SDA, donc cette vision est compliquée, malgré qu'à notre avis, une ZA serait plus appropriée au Pré-Mousquetaire qu'en Parchet
- d. P+R : la commune a déjà eu une réunion avec les CFF = voir avec Jean-Pascal
- e. Zone hameau le Coudray, la municipalité souhaite son maintien dans le PACOM
 - i. Le canton est défavorable car 40'000 m2 seraient sortis des SDA cantonales
 - ii. Impacts significatifs si c'était validé:
 - 1. Séparatifs obligatoires
 - 2. Démarches de transformation facilitées